

Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Section du Maine-et-Loire

Le 15 décembre 2008

COMMUNIQUE SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE CE JOUR.

A la publication du rapport de la commission Varinard les personnels de la PJJ 49 souhaitent exprimer leurs vives inquiétudes sur le changement radical des prises en charge des mineurs et l'accélération sans précédent de la répression à l'égard de la jeunesse.

Le pari éducatif disparaît au profit du tout répressif. Les principes fondamentaux de l'ordonnance de 45 sont bafoués au bénéfice de réponses expéditives et sécuritaires.

L'adolescent n'est plus perçu comme un être en devenir amendable, éduicable mais comme un adulte capable de discernement. C'est une vision primaire qui fait abstraction du « symptôme » et de la souffrance du jeune. Comment dès lors, travailler l'histoire, les origines, et les problématiques sans cette notion de temporalité pourtant essentielle à la construction adolescente?

L'escalade des « sanctions » et la multiplication des obligations impossibles à tenir, compte tenu de leurs difficultés (psychologiques, familiales, scolaires, sociales...), exposent les jeunes à des peines de plus en plus lourdes et ce dès leur plus jeune âge !

Lors de cette assemblée générale, une représentation du Syndicat des Avocats de France, ainsi que du secteur habilité (sud santé) nous ont rejoint partageant nos inquiétudes. Ils souhaitent s'associer à un mouvement de plus grande ampleur dans un avenir proche.

Cette attaque radicale contre le droit à l'éducation pour les jeunes en difficulté s'inscrit dans une politique plus générale qui renonce à une véritable ambition éducative, garantissant les mêmes chances à tous. Ainsi, à l'éducation nationale, les suppressions massives de postes en maternelle, au RASED..., vont entraîner inégalités et exclusions pour les enfants en difficulté.

Pour toutes ces raisons nous appelons les personnels à se mobiliser afin de construire avec nos partenaires des actions concertées dans l'intérêt des jeunes et de leur famille.

Un appel à la grève reconductible est dès à présent déposé à compter du 15 janvier 2009.